

Bessans, le 27 juin 2021

Mode d'ouverture du Gîte Eté 2021

Episode 2

Les modalités d'ouverture ont été établies suite aux décisions gouvernementales qui nous ont permis d'ouvrir quasi normalement à partir du 9 juin 2021.

Les jauges n'étant plus d'actualité à partir du 30 juin, nous pouvons organiser et rendre l'accueil dans le gîte plus sympathique.

Cependant, les règles sanitaires restent les mêmes :

DEBOUT : masqué !
ASSIS : démasqué !
Se laver régulièrement les mains

Si vous séjournez au gîte, cela implique que vous avez lu ce document et que vous avez accepté les règles que nous sommes contraints de faire respecter.

De notre côté, nous nous engageons auprès de vous pour respecter les protocoles sanitaires édités par les pouvoirs publics et les représentants de notre profession.

1) Capacité d'accueil

Les mesures sanitaires ne changent pas l'accueil dans les chambres.

Elles changent le nombre de personnes admises dans les dortoirs.

Dans un dortoir de 7 places :

- 7 places pour un même groupe
- 4 places maximum pour des groupes différents

2) Ouverture des espaces communs

Nous ouvrons les salons à partir du 30 juin.

Une règle pour les deux salons :
Vous connaissez votre voisin : démasqué !
Vous ne connaissez pas votre voisin : masqué !

L'accès aux jeux, aux livres, aux magazines et aux BD est libre. Du gel hydro-alcoolique est à disposition dans chaque salon.

Nous demandons aux pensionnaires de stationner le moins de temps possible dans la cuisine commune, masqué bien entendu. Hormis les bouteilles, tous les aliments déposés dans les frigos communs devront être regroupés dans des sacs.

3) Gestion des familles et des groupes

Les familles et les groupes constitués seront considérés comme une cellule familiale. Cela signifie qu'aucune mesure barrière ne sera appliquée entre eux au sein du gîte.

A chaque cellule familiale est attribuée pour la fin de journée, la soirée et le petit-déjeuner une ou plusieurs tables, et ce pendant toute la durée du séjour.

A la fin du service du soir, nous prendrons quelques minutes pour nettoyer les tables.
Si vous désirez ne pas aller dans un salon (ou s'ils sont déjà occupés), vous pourrez les utiliser à nouveau pour lire, jouer ou discuter.

Dans la mesure du possible, une seule personne représentera la cellule familiale lors de l'accueil et du paiement.

4) Réservation et acompte

Nous demandons un acompte lors de la réservation : 10€/nuit/pers.

Si un membre du groupe contractait la Covid-19 et devait contraindre le groupe à annuler le séjour, nous demanderons un certificat médical. L'acompte sera alors remboursé (ou gardé pour une date ultérieure si les personnes le désirent).

Important : Nous (Sylvie, Céline et Bruno) pouvons contracter la Covid-19. Dans ce cas, le gîte ferme immédiatement et les réservations sont annulées. L'acompte sera remboursé en fonction des jours passés au gîte.

5) Traçabilité

Il nous est demandé d'organiser le traçage des personnes accueillies au Gîte.

Pour cela, nous vous demanderons un moyen de contact efficace (mobile, mail).

- Pour une famille : les coordonnées d'une seule personne
- Pour les groupes : les coordonnées de tous les membres du groupe.

Dans tous les cas, les données seront détruites 30 jours après les renseignements donnés.

L'été 2020 s'est très bien déroulé et les pensionnaires qui nous ont fait le plaisir de venir ont visiblement été satisfaits. Nous sommes persuadés qu'il en sera de même pour l'été 2021.

A bientôt !

Sylvie, Céline et Bruno